

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de
l'aménagement du territoire

NOR : DEVN0825036A

Arrêté du **31 OCT. 2008**

portant désignation du site Natura 2000 Trégor Goëlo (zone de protection spéciale)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, le ministre de la défense et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2-1, R. 414-3, R. 414-5, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Trégor Goëlo » (zone de protection spéciale FR5310070) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/400000 ainsi que sur les neuf cartes au 1/100000 ci-jointes, s'étendant pour partie sur des espaces marins ainsi que sur le territoire des communes suivantes du département des Côtes d'Armor : Ile-de-Brehat, Kerbors, Kerfot, Langoat, Lanmodez, Lezardieux, Minihy-Treguier, Paimpol, Penvenan, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier, Ploezal, Ploubazlanec, Plouezec, Plougrêscant, Plouguiel, Plouha, Plourivo, Pommerit-Jaudy, Pouldouran, Quemper-Guezennec, La Roche-Derrien, Tredarzec, Treguier, Treleven, Trevou-Treguignec, Troguery

Article 2

La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Trégor Goëlo » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture des Côtes d'Armor, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale des affaires maritimes de Bretagne, à la direction régionale de l'environnement de Bretagne, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 3

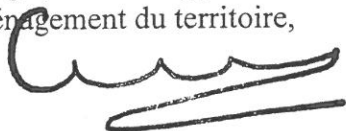
L'arrêté du 30 juillet 2004 portant désignation du « site Natura 2000 Estuaires du Trieux et du Jaudy » (zone de protection spéciale) est abrogé.

Article 4

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et la directrice des affaires juridiques au ministère de la défense sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

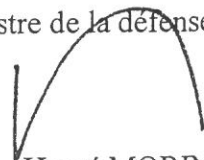
Fait à Paris, le **31 OCT. 2008**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

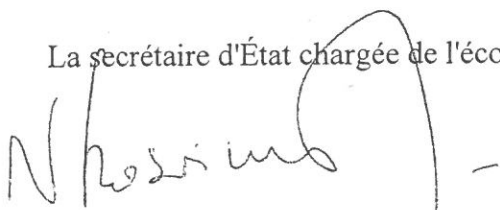


Jean-Louis BORLOO

Le ministre de la défense


Hervé MORIN

La secrétaire d'État chargée de l'écologie,


Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

PLAN DE SITUATION

ZONE DE PROTECTION SPECIALE

TREGOR-GOËLO

FR 5310070

Informations :

Espace marin du site : 97 %
Profondeur maximale estimée : 70 m

LEGENDE

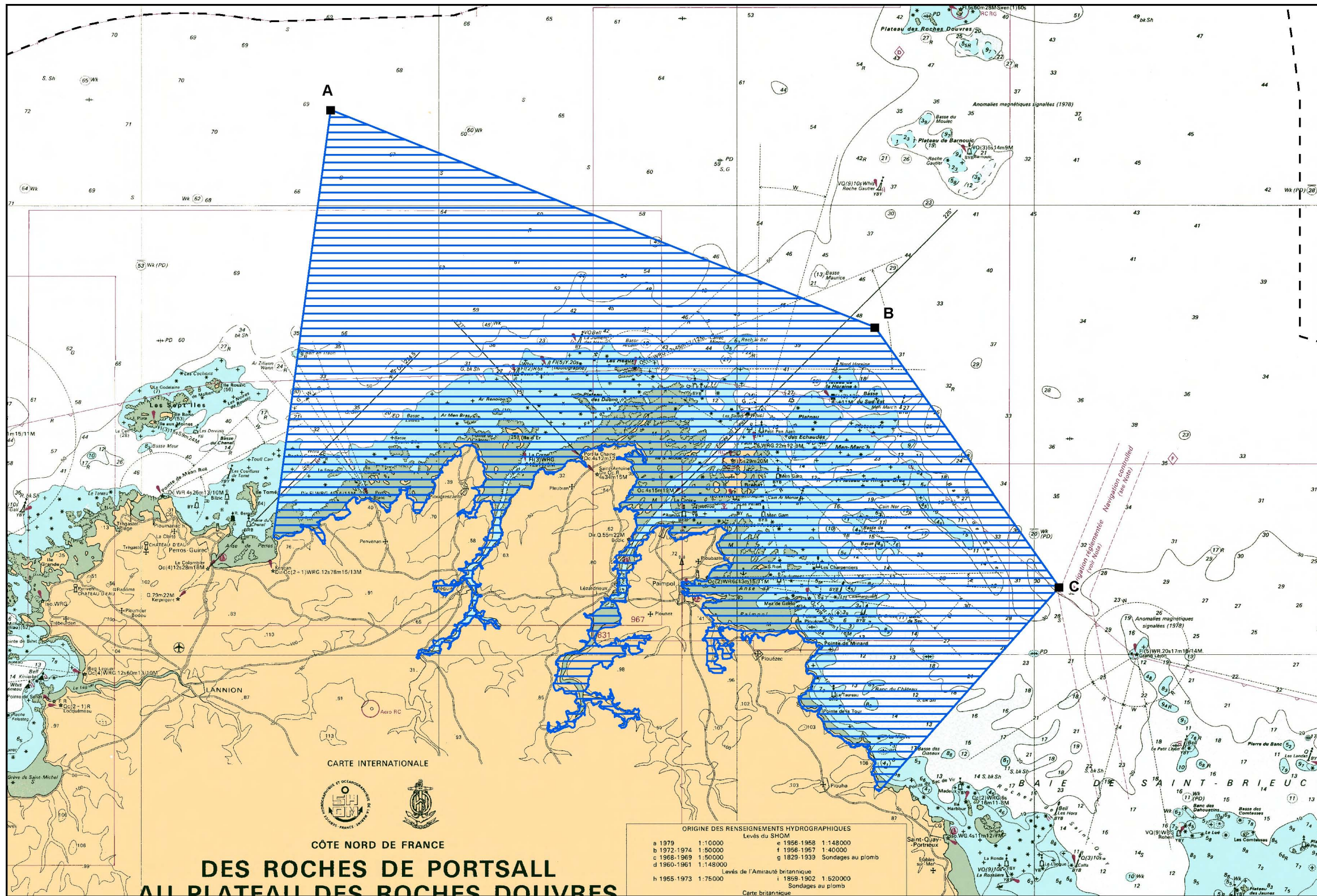
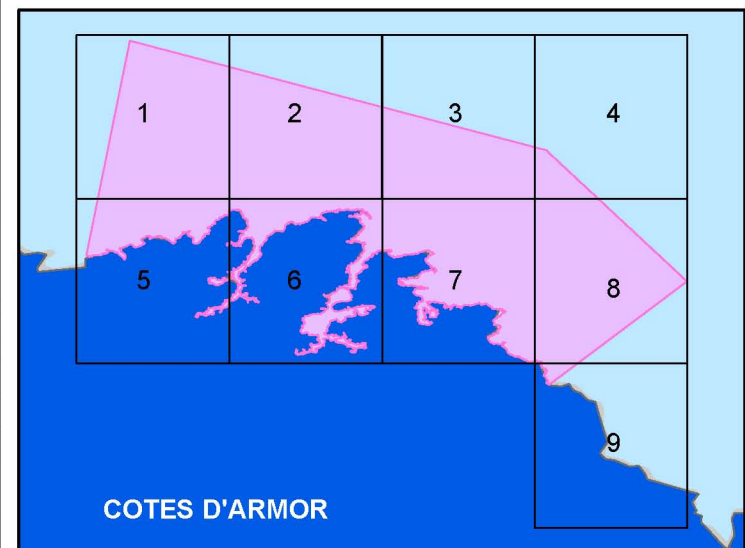
 Zone de Protection Spéciale FR5310070

 Limite de la mer territoriale

Echelle 1 : 400 000

0 2 4 6 8 10
 Kilomètres

0 1 2 3 4 5 6
 Milles nautiques



DES ROCHES DE PORTSALL
AU PLATEAU DES ROCHES DOUVRES

ORIGINE DES RENSEIGNEMENTS HYDROGRAPHIQUES

a 1979	1:10000	Levés du SHOM	e 1956-1958	1:148000
b 1972-1974	1:50000		f 1956-1957	1:40000
c 1968-1969	1:50000		g 1929-1933	Sondages au plomb
d 1960-1961	1:148000			
h 1955-1973	1:75000	Levés de l'Armée britannique	i 1959-1962	1:520000
				Sondages au plomb

Carte britannique

Coordonnées géographiques long/lat - WGS 84 :

A. 03° 20' 24,191" O / 48° 03' 06,764" N

B. 02° 53' 00,060" O / 48° 55' 54,130" N

C. 02° 43' 43,474" O / 48° 47' 16,842" N

Carte signée le :

Le ministre d'Etat, ministre
de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable
et de l'aménagement du territoire

Le ministre de la défense

La secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Hervé MORIN

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Sources des données : SHOM, IGN, MNHN, DIREN, AAMP
Fond de carte : Cartes SHOM 6930
au 1/150 000 - Ed. 1997
(Projection Mercator et système géodésique WGS 84)

Ne pas utiliser pour la navigation

Réalisation : octobre 2008

Agence des
aires marines protégées